



COPIE POUR



INFORMATION *JCB + DTN.*
LE PRESIDENT

REPONSE DEMANDÉE A *ML + FC*

INTERVENANT AU SECRETARIAT :

Paulin

Monsieur Jean-Claude BENINTEDE
Président
Fédération Française de Vol Libre (pour le kitesurf)
4 rue de Suisse
6000 NICE

Paris le 03 08 2011

Chère Amie, cher Ami,

Plus de cinq millions de Français pratiquent la navigation de plaisance et les loisirs nautiques (kitesurf, planche-à-voile, surf, baignade, pêche à pied...). Chaque année, environ 400 personnes décèdent dans nos approches maritimes, au large ou à partir du littoral. Les sauveteurs en mer refusent de considérer ces drames comme une fatalité.

Prévenir pour éviter d'intervenir. Nous avons initié le programme Mer en Sécurité pour aller plus loin et plus efficacement dans cette démarche, avec tous les acteurs concernés par la sécurité maritime pour mener à bien des actions de prévention dans une démarche collaborative. Dans ce cadre les Sauveteurs en Mer et ses partenaires, MACIF Prévention, MACIF Centre de Voile, l'INC et la Commission de la Sécurité des Consommateurs (CSC), autorité administrative indépendante, lancent les Trophées SNSM de la Prévention et de la Sécurité en Mer. La création de ces Trophées a pour objectif de dynamiser toute initiative positive dans le domaine de la sécurité en mer. Les trophées récompenseront le porteur du meilleur projet conduit entre 2009 et 2010 dans les deux domaines suivants : une formation innovante au service de la sécurité en mer, une initiative pérenne au service de la sécurité des pratiquants d'activités en milieu maritime. Les Sauveteurs en Mer, MACIF Prévention, MACIF Centre de Voile, l'INC et la CSC soutiendront et diffuseront largement les projets retenus auprès des acteurs concernés par la prévention et la sécurité.

Nous souhaitons associer à ces trophées un grand nombre d'acteurs publics et privés pour relayer l'information et susciter la participation du plus grand nombre. Votre soutien dans cette démarche nous sera précieux et je sais pouvoir compter dessus.

En vous adressant nos plus vifs remerciements pour l'intérêt que vous portez à nos activités, je vous prie de bien vouloir trouver ici l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Les
Sauveteurs
en Mer

31, Cité d'Antin
75009 Paris
Tél. : 01 56 02 64 64

www.snsn.org

Vice-Amiral d'Escadre (2S) Yves LAGANE

Yves Lagane





Trophées SNSM de la prévention et de la sécurité en mer et sur le littoral

Edition 2011

--- RÉGLEMENT DU CONCOURS---

Article 1 - Organismes et objet

Les Sauveteurs en Mer – SNSM (31, cité d'Antin – 75009 Paris), en partenariat avec la Commission de la sécurité des consommateurs (Immeuble Atrium – 5, place des Vins de France – 75573 Paris Cedex 12), Macif Prévention (17/21, place Etienne Pernet -75725 Paris Cedex 15), Macif Centre de Voile (BP 8414 – 79024 NIORT cedex 9) et l'Institut national de la consommation (80, rue Lecourbe – 75732 Paris Cedex 15) organisent ensemble les *Trophées SNSM de la prévention et de la sécurité en mer et sur le littoral*, concours dont l'objet est de récompenser des projets visant à prévenir les accidents en mer. Il s'agit de valoriser les initiatives de terrain les plus pertinentes.

Article 2 - Conditions de participation

Est admise à concourir aux *Trophées de la prévention et de la sécurité en mer* toute personne morale ou physique, à l'exclusion de toute direction administrative.

Deux catégories sont proposées :

-actions de formation innovantes de prévention et de sécurité,

-actions spécifiques d'information et de sensibilisation aux risques liés à la pratique d'activités maritimes.

Les actions présentées doivent avoir été conduites en 2009 ou 2010.

Les candidats ne peuvent concourir que dans une seule des deux catégories.

La participation aux Trophées est gratuite et ne donne lieu à aucune contrepartie financière.



Article 3 - Modalités de participation

Le dossier de candidature est disponible sur les sites des organisateurs : www.snsn.org,
www.securiteconso.org, www.macif.com, www.mcv.asso.fr, www.conso.net,
www.stopauxaccidentsquotidiens.fr.

Les participants doivent envoyer leur dossier de candidature dûment rempli au plus tard le
05 Septembre 2011 :

- soit par e-mail : aline.delille@snsn.org
- soit par voie postale (le cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Les Sauveteurs en Mer – SNSM- Aline DELILLE - 31, cité d'Antin – 75009 PARIS

Le dossier de candidature peut être complété d'annexes.

Seuls les dossiers complets et reçus dans les délais, conformément au présent règlement, seront recevables.

Les frais d'expédition du dossier sont à la charge des participants.

La SNSM adressera par e-mail une confirmation de réception du dossier aux participants.

Article 4 - Propriété et Responsabilité

Dans l'éventualité de perte, de vol ou de dégradation du dossier envoyé, les organisateurs ne sauraient être tenus responsables.

Les gagnants donnent le droit aux organisateurs de publier leurs réalisations sur tous supports et par tous moyens.

Les participants pourront être sollicités par la presse sur leur participation aux Trophées.

Article 5 - Jury et désignation des lauréats

Le jury des Trophées est constitué de (sous réserve de leur disponibilité) :

- Yves LAGANE, Président de la SNSM
- Didier MOREAU, Directeur de la formation à la SNSM
- Luc M ACHARD, Président de la CSC et administrateur de l'INC
- José CERQUEIRA, MACIF Prévention
- Jean-Bernard LE BOUCHER, Président de MACIF Centre de Voile
- François GABART, skipper

Il sera présidé par Yves LAGANE

Article 6 – Critères d'évaluation des actions présentées

Les critères d'évaluation de la catégorie « Action de formation » sont les suivants :

- l'adéquation de l'action avec le public visé,
- sa facilité de mise en œuvre,
- la conduite d'une évaluation de la formation par les stagiaires,
- son caractère reproductible.

Les critères d'évaluation de la catégorie « Actions d'information ou de sensibilisation (du grand public) » sont les suivants :

- l'adéquation de l'action avec le public visé,
- sa facilité de mise en œuvre,
- la conduite d'une évaluation au terme de l'action,
- son caractère reproductible.

La décision du jury est souveraine et sans appel.

Article 6 - Les prix

Ces prix représentés, pour chacune des catégories, sous forme d'un diplôme et d'une dotation de 1 000 € pour le premier et de 500 € pour le second et le troisième seront décernés à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 27 Septembre 2011, les organisateurs se réservant le droit de reporter le jour de la cérémonie si les circonstances l'exigent

Le jury se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales.

Les candidats seront informés par courrier électronique de la date de la cérémonie par la SNSM.

Article 7 - Calendrier

Lancement des appels à candidature : le 01 Août 2011.

Clôture des candidatures : le 05 Septembre 2011.

Délibération du jury : seconde quinzaine de Septembre

Cérémonie de remise des prix : 27 Septembre 2011.

Article 8 - Clause d'annulation ou de modification du concours

Les Organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement si les circonstances l'exigent, sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants. Ils ne sauraient être tenus responsables si, en de cas de force majeure ou d'événement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté, ou modifié.

Le jury se réserve également le droit de ne pas attribuer les prix envisagés dès lors que le nombre de participants ou la qualité des projets ne le rendrait possible.

Article 9 - Acceptation du présent règlement

Le fait de participer implique l'acceptation, sous toutes ses formes et sans aucune restriction, du présent règlement. Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions.

Les modifications du calendrier du dépôt des dossiers, ainsi que la nature des prix, seront portées à la connaissance du public via les sites des organisateurs.

Le présent règlement et le dossier de candidature sont disponibles en téléchargement gratuit sur les sites des organisateurs : www.snsn.org, www.securiteconso.org, www.macif.com, www.mcv.asso.fr, www.conso.net, www.stopauxaccidentsquotidiens.fr.

Les critères de sélection

Les dossiers en compétition seront sélectionnés, analysés puis classés dans les deux catégories distinguées par un jury d'experts.

Critères d'évaluation pour la catégorie « Action de formation »:

- l'adéquation de l'action avec le public visé,
- sa facilité de mise en œuvre,
- une évaluation de la formation des stagiaires,
- son caractère reproductible.

Critères d'évaluation pour la catégorie « Actions d'information ou de sensibilisation (du grand public) »:

- l'adéquation avec le public visé,
- sa facilité de mise en œuvre,
- la conduite d'une évaluation au terme de l'action,
- son caractère reproductible.

Le jury s'exprime sur la qualité des actions mises en œuvre au regard de la prévention des risques ou de la mise en sécurité.

Le jury

Le jury est composé de (sous réserve de leur disponibilité) :

- Yves LAGANE, Président de la SNSM
- Didier MOREAU, Directeur de la formation de la SNSM
- Luc MACHARD, Président de la CSC et administrateur de l'INC
- José CERQUEIRA, Président de Macif Prévention
- Jean-Bernard LE BOUCHER, Président de Macif Centre de Voile
- François GABART, skipper

Il sera présidé par Yves LAGANE

Les prix

Trois prix seront remis pour chaque catégorie. Ces prix représentés sous forme d'un diplôme et d'un prix de 1 000 € pour le premier et 500 € pour le second et le troisième seront décernés à l'occasion d'une cérémonie de remise des prix qui aura lieu le **27 Septembre 2011**, dans les locaux de la Macif (place Etienne Pernet – 75015 Paris). Les organisateurs se réservent le droit de reporter le jour de la cérémonie si les circonstances l'exigent.

Le jury se réserve la possibilité de décerner des mentions spéciales.

Le jury se réserve également le droit de ne pas attribuer les prix envisagés dès lors que le nombre de participants ou la qualité des projets ne le rendrait pas possible.

Les candidats seront informés par courrier électronique de la date de la cérémonie par la SNSM.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables si, en cas de force majeure ou d'événement imprévu, le présent concours devait être annulé, reporté, ou modifié.

Les projets primés seront également mis en valeur sur les sites et dans les publications des organisateurs.



**Trophées SNSM de la prévention et de la sécurité
en mer et sur le littoral
Edition 2011**

--- DOSSIER DE CANDIDATURE ---

Catégorie Actions de formation innovantes de prévention et de sécurité

**Catégorie Sensibilisation et information aux risques liés à la pratique
d'activités maritimes**

Catégorie du projet :

Porteur du projet :

Nom de la structure :

Statut :

Adresse postale :
.....
.....

Nom et titre du responsable de la structure :
.....
.....

Coordonnées du responsable du projet :

Fonction du responsable du projet :

Contact du responsable du projet (e. mail et téléphone):
.....



